

Arrêté du Maire

N° 2026-498/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande des Déménagements SEEGMULLER DEMECO - 7 rue Robert Schumann - 68390 SAUSHEIM, en date du lundi 20 avril 2026,

Et afin de permettre le bon déroulement d'un déménagement - 50 avenue du Président Wilson, tout en assurant la sécurité des usagers.

Objet : Stationnement – 50 avenue du Président Wilson – Déménagements SEEGMULLER DEMECO

Arrêtons,

Article 1 :

Le stationnement des véhicules de l'entreprise Déménagements SEEGMULLER DEMECO sera autorisé avenue du Président Wilson sur trottoir au droit de la propriété sise au n°50, **le jeudi 07 mai 2026, de 08h00 à 17h00 et selon l'avancement du déménagement.**

Article 2 :

Toute circulation piétonne sera interdite avenue du Président Wilson à hauteur du déménagement, **le jeudi 07 mai 2026, de 08h00 à 17h00 et selon l'avancement du déménagement.**

En conséquence :

Les piétons devront suivre la signalisation mise en place et ne pas circuler dans la zone du déménagement.

Article 3 :

La mise en place et la maintenance de la signalisation pendant toute la durée du déménagement seront assurées par l'entreprise Déménagements SEEGMULLER DEMECO – 7 rue Robert Schumann – 68390 SAUSHEIM.

Article 4 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le lundi 27 Avril 2026

Pour le Maire,
le Conseiller municipal délégué



Gilles Maillard

Affiché le : 27/04/2026

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Hôtel de Ville
BP 95287 - 25205 Montbéliard cedex
tél 03 81 99 22 00
fax 03 81 99 22 64
www.montbeliard.com